

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bruno GUYARD, Maire.

Présents : Monsieur Bruno GUYARD, Madame Mallorie MATTON-KNOPP, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Fanny BRUYNEEL, Monsieur Pierre-Antoine FIEVET, Madame Aurore YANG, Monsieur Loïc CROCHET, Monsieur Stéphane ARNOULT, Monsieur Denis SARDON, Madame Maud DEBOUT, Madame Béatrice TRIFFAULT, Monsieur Fabien BOUCHER, Madame Stéphanie TRIFFAULT, Madame Florence BOISTARD, Madame Solène MENNECIER, Madame Raphaëlle DAOUPHARS, Madame Ludivine BOISARD, Monsieur Gaël ZICKLER, Monsieur Yannick BANSCH, Monsieur Léo BEAUCHAMP

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	27	25

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Christelle TESSIER à Mme Aurore YANG, M. Bruno GODET à Mme Ludivine BOISARD, M. Christian SIFFELET à M. Denis SARDON, M. Morgan GUERAULT à Mme Raphaëlle DAOUPHARS, M. Arnold MARAIS à M. Philippe BAUMY,

Absents excusés : Mme Nathalie INGELAERE, Madame Isabelle PERCHERON.

Date de la convocation

19 juin 2026

Date d'affichage

19 juin 2026

A été nommé secrétaire : M. Pierre-Antoine FIEVET

Objet de la délibération

**7 Finances Locales
7-1 Décisions budgétaires
7-1-7.1 Budgétaire**

**2026- 063 - Budget
assainissement – affectation
du résultat**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2026-052 du 21 mai 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat pour le service assainissement.

L'affectation du résultat doit être au moins égal au déficit d'investissement du compte financier unique 2026,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

30/6/2026

Il est proposé l'affectation du résultat suivant :

Solde d'exécution d'investissement N-1

Dépense D001 (besoin de financement)

Recette R001 (excédent de financement)

877.06 €

Solde des restes à réaliser N-1

Besoin de financement
Excédent de financement

Résultat de fonctionnement N-1

Résultat de l'exercice (précédé du signe + ou -) 84 541.82 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du CA N-1) 420 629.68 €

Résultat à affecter 505 171.50 €

AFFECTATION

1) affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement de l'investissement y compris les restes à réaliser 0 €

2) Report en section de fonctionnement R002 505 171.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'affectation du résultat tel qu'indiqué ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Pierre-Antoine FIEVET



Pour copie conforme,
Le Maire,
Bruno GUYARD

